

### **Avantages spirituels.**

Tous ceux qui s'abonnent au "Bulletin de Ste Anne de la Pointe-au-Père," ont part à neuf messes par mois qui sont dites à leur intention, ainsi qu'aux prières quotidiennes qui se disent à la suite de la Sainte Messe dans la chapelle de la Pointe-au-Père.

—000—

### **Dons au Sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père.**

Tous les dons à la chapelle de la Pointe-au-Père doivent être adressés ou remis au curé, le Rév. M. Maj. Bolduc.

—000—

### **Renseignements utiles.**

La messe du pèlerinage se dit toujours à 8 hs.

La Grand'messe du dimanche se chante à 9½ hs et les vêpres à 2 hs.

L'honoraire d'une grand'messe est de \$3.00, celui d'une basse messe est de 50 centins

La messe pour ceux qui ont acheté des billets d'affiliation à l'ŒUVRE DU PÈLERINAGE DE STE ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE se dit le premier lundi du mois.